

**Compte-rendu de la réunion
du Conseil Municipal du 16 Juin 2025**

COMMUNE DE PONT À VENDIN



Séance n° 3

Conseillers en exercice : 21

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BABLIN, Maire, suite à la convocation en date du 5 Juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de M FRANCKE Nicolas (procuration à M. MACIEJEWSKI), M. BATTAGLIA Rosolino (procuration à Mme BABLIN) absents excusés.

Absents : M. DURIEZ Pierre, M. VAN WYNSBERGHE Florian, Mme HOCHAIN Sabrina, M. DAUCHEZ Patrick, Mme DUMONT Adeline, GAUDRE Jean-Noël et M BOUNHAR Medhi.

Madame la Maire, fait appel à candidature pour le poste de secrétaire.

Madame CORNIL Stéphanie est élue secrétaire à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 31 Mars 2025 ne donne lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

1) Adhésion au service commun « Permis de louer »

Ce dispositif a été créé par la Call et a pour vocation de lutter contre l'habitat indigne.

La ville a déjà adhéré à ce dispositif, il s'agit d'un renouvellement de la convention

Délibération adoptée à l'unanimité

2) Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police

Ces demandes ont comme objectifs le financement partiel des travaux de la Gare et l'achat d'un radar pédagogique rue Lejeune (montant maximum de la subvention 15 000)

Délibération adoptée à l'unanimité

3) Travaux de voirie cité de la gare. Attribution du marché

Un avis d'appel à concurrence a été lancé le 14 avril 2025 pour la sécurisation des voiries cité de la gare

Une seule entreprise a déposé une offre. La Société COLAS pour un montant de 170 362.90 Euros HT

Le dossier répond aux exigences de notre cahier des charges, il convient d'attribuer le marché à la Société COLAS

Délibération adoptée à l'unanimité

4) Demande de fonds de concours de la CALL pour les travaux de voirie cité de la Gare

Afin de réduire le coût des travaux, il convient de solliciter le fonds de concours de la CALL ; Montant de l'aide demandée environ 67 000 euros. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches liées à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

5) Accord local fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la CALL

En vue de préparer les futures élections de 2026, il convient de déterminer la composition du Conseil Communautaire fixée en fonction du nombre d'habitants par commune. Il est proposé de conclure entre les communes membres de la CALL un accord local portant à 94 le nombre de sièges. La Ville de PONT A VENDIN disposera d'un siège.

Délibération adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 18H15

La Maire,

Mme BABLIN Sandra